



NOTE DE SYNTHÈSE N°11

OBJET : ADHÉSION COMMUNE DE SERNHAC AU SIVU DU MASSIF DES GARDONS

RAPPORTEUR : Madame MALLIER

EXPOSÉ

Le conseil syndical de DFCI du massif du gardon, dans sa séance du 11 Avril 2023, a approuvé à l'unanimité l'intégration de la commune de Sernhac dans son périmètre.

Il convient ainsi, afin que cette intégration soit effective, que chaque commune délibère à son tour.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20230411-09 du conseil syndical de DFCI du massif du gardon,

Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 27 Juin 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** L'intégration de la commune de Sernhac et la modification des statuts,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET